

**CE
25-13**

EXTRAORDINAIRE

**24
NOVEMBRE
2025**

Présent pour ton futur



COMITÉ EXÉCUTIF

PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DE L'ANNÉE 2025

Tenue le 24 novembre 2025, à 17 h, salle D-225 et par visioconférence TEAMS, sous la présidence de Julie Gasse.

PRÉSENCES

Julie Gasse, directrice générale et présidente du comité

Kurt Vignola, directeur des études

Serge Le Guellec, président du conseil d'administration - **TEAMS**

Marc-André Lavoie, vice-président du conseil d'administration - Arrivé 17 h 10

Pierre-Luc Michaud

Claude Lia Baril - **TEAMS**

ABSENCES

INVITÉS

Noémie Giguère, directrice générale d'Innovation maritime (IMAR)

Papa Niokhor Diouf, directeur général du SEREX

PARTICIPENT ÉGALEMENT À LA RENCONTRE

Vicky Boucher, secrétaire générale et directrice des ressources humaines.

25-13.01 VÉRIFICATION DES PRÉSENCES

Constatant le quorum, la présidente Julie Gasse souhaite la bienvenue aux membres.

25-13.02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La présidente fait la revue de l'ordre du jour en vue de son adoption.

Il est PROPOSÉ par Kurt Vignola, APPUYÉ par Pierre-Luc Michaud et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour.

POINTS D'INFORMATION

25-13.03 DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DE LA FONDATION DU CENTRE MATAPÉDIEN D'ÉTUDES COLLÉGIALES (CMEC) : POUR DÉPÔT

Les documents sont déposés pour information.

DÉCISIONS REQUISES

25-13.04A RAPPORT ANNUEL 2024-2025 ET ÉTATS FINANCIERS AU 30 JUIN 2025 DU CENTRE COLLÉGIAL DE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE (CCTT) - SEREX

Le directeur général du Serex, Papa Niokhor Diouf, présente le sujet.

Chaque année, le SEREX, Centre collégial de transfert de technologie (CCTT), affilié au Cégep de Rimouski, produit son rapport annuel et ses états financiers, sa requête annuelle d'information ainsi que ses indicateurs de l'annexe D (rapport annuel MEIE), qu'il soumet pour adoption à son conseil

d'administration. Ces documents ont été adoptés lors des réunions du 15 octobre et du 17 novembre 2025.

Selon les directives du ministère de l'Enseignement supérieur (MES), le conseil d'administration du Cégep de Rimouski doit adopter ces documents.

CONSIDÉRANT que le SEREX est un CCTT;

CONSIDÉRANT les directives du ministère de l'Enseignement supérieur (MES) relatives à la gestion des CCTT;

CONSIDÉRANT l'obligation pour le conseil d'administration du Cégep de Rimouski d'adopter le rapport annuel du MES, les états financiers et la requête annuelle d'information de ses CCTT;

CONSIDÉRANT que les états financiers au 30 juin 2025 ont été adoptés le 15 octobre 2025 et que le rapport annuel et la requête annuelle d'information ont été adoptés le 17 novembre 2025 par le conseil d'administration du SEREX ;

Le comité exécutif recommande l'adoption des documents tels que déposés, considérant le contexte économique actuel.

Les documents seront adoptés au conseil d'administration du 16 décembre 2025 en conformité avec le régime budgétaire.

Il est PROPOSÉ par Kurt Vignola, APPUYÉ par Claude Lia Baril et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le comité exécutif recommande l'adoption des documents tels que déposés.

25-13.04B PLAN STRATÉGIQUE 2025-2026 DU CENTRE COLLÉGIAL DE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE (CCTT) – SEREX

Chaque année, le SEREX, Centre collégial de transfert de technologie (CCTT), affilié au Cégep de Rimouski, produit son plan stratégique, qu'il soumet pour adoption à son conseil d'administration. Ce document a été adopté lors de la réunion du conseil d'administration du 15 octobre 2025.

Selon les directives du ministère de l'Enseignement supérieur (MES), le conseil d'administration du Cégep de Rimouski doit adopter ce document.

CONSIDÉRANT que le SEREX est un CCTT;

CONSIDÉRANT les directives du ministère de l'Enseignement supérieur relatives à la gestion des CCTT;

CONSIDÉRANT l'obligation pour le conseil d'administration du Cégep de Rimouski d'adopter le plan stratégique de ses CCTT;

CONSIDÉRANT que le plan stratégique a été adopté par le conseil d'administration du SEREX le 15 octobre 2025 ;

Le comité exécutif recommande l'adoption du plan stratégique 2025-2026, tel que déposé considérant le contexte économique actuel.

Le document sera adopté au conseil d'administration du 16 décembre 2025 en conformité avec le régime budgétaire.

Il est PROPOSÉ par Kurt Vignola, APPUYÉ par Claude Lia Baril et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le comité exécutif recommande l'adoption des documents tels que déposés.

25-13.04C PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2025-2026 DU CENTRE COLLÉGIAL DE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE (CCTT) - SEREX

Chaque année, le SEREX, Centre collégial de transfert de technologie (CCTT), affilié au Cégep de Rimouski, produit ses prévisions budgétaires qu'il soumet pour adoption à son conseil d'administration.

Ce document a été adopté lors de la réunion du conseil d'administration du 4 juillet 2025.

CONSIDÉRANT que le SEREX est un CCTT;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration du Cégep de Rimouski souhaite adopter les prévisions budgétaires de ses CCTT;

CONSIDÉRANT que les prévisions budgétaires ont été adoptées le 4 juillet 2025 par le conseil d'administration du SEREX;

Le comité exécutif recommande l'adoption du document, tel que déposé considérant le contexte économique actuel.

Le document sera adopté au conseil d'administration du 16 décembre 2025 en conformité avec le régime budgétaire.

Il est PROPOSÉ par Kurt Vignola, APPUYÉ par Claude Lia Baril et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le comité exécutif recommande l'adoption des documents tels que déposés.

25-13.05 RAPPORT ANNUEL 2024-2025 - ÉTATS FINANCIERS AU 30 JUIN 2025 ET PLAN STRATÉGIQUE 2025-2026 DU CENTRE COLLÉGIAL DE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE (CCTT) - IMAR

La directrice d'IMAR, Noémie Giguère, présente le sujet.

Chaque année, Innovation maritime (IMAR), Centre collégial de transfert de technologie (CCTT), produit son rapport annuel, ses états financiers et son plan stratégique qu'il soumet pour adoption à son conseil d'administration. Cette année, le rapport annuel 2024-2025, les états financiers au 30 juin 2025 et le plan stratégique année 2025-2026 ont été adoptés lors de la séance du 14 novembre 2025.

Selon les directives du ministère de l'Enseignement supérieur, le conseil d'administration du Collège de Rimouski doit recevoir et approuver ces documents par résolution.

CONSIDÉRANT qu'Innovation maritime est un CCTT;

CONSIDÉRANT les directives du ministère de l'Enseignement supérieur relatives à la gestion des CCTT;

CONSIDÉRANT l'obligation pour le conseil d'administration du Cégep de Rimouski d'adopter le rapport annuel et les états financiers de ses CCTT ;

CONSIDÉRANT que le rapport annuel 2024-2025 d'IMAR, les états financiers au 30 juin 2025 et le plan stratégique-année 2025-2026 ont été adoptés par le conseil d'administration d'IMAR le 14 novembre 2025 ;

Il est recommandé d'adopter le rapport annuel 2024-2025, les états financiers au 30 juin 2025 et le plan stratégique 2025-2026.

Il est PROPOSÉ par Marc-André Lavoie, APPUYÉ par Pierre-Luc Michaud et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le comité exécutif recommande l'adoption des documents tels que déposés.

25-13.06 ABOLITION DU POSTE DE DIRECTION ADJOINTE À LA FORMATION CONTINUE

La directrice des ressources humaines, Vicky Boucher présente le sujet.

Le titulaire du poste, M. Alain Auclair, a pris sa retraite en date du 31 octobre 2025. Ce dernier était en retraite progressive depuis le 1^{er} juillet 2021 et occupait les fonctions d’expert en développement depuis le 5 septembre 2023. Le poste de direction adjointe FC-IMQ est demeuré vacant depuis ce temps.

Avec la nouvelle structure de la formation continue, le poste de directeur adjoint, responsable de la formation continue à l’IMQ, n’a plus sa raison d’être. Il est donc requis de l’abolir.

CONSIDÉRANT la restructuration de la DFCDI devenue la DFC ;

CONSIDÉRANT le départ à la retraite du titulaire en date du 31 octobre 2025 ;

CONSIDÉRANT la vacance du poste depuis le 5 septembre 2023 ;

CONSIDÉRANT la consultation de l’ACCR le 12 mai 2025 ;

Il est recommandé d’abolir le poste de direction adjointe de la Formation continue à l’IMQ.

Il est PROPOSÉ par Serge Le Guellec, APPUYÉ par Pierre-Luc Michaud et RÉSOLU À L’UNANIMITÉ d’abolir le poste de direction adjointe de la Formation continue à l’IMQ.

25-13.07 CÉGEP – MISE AUX NORMES DES PORTES D’ACCÈS ET D’ÉVACUATION – CORRECTION NON-CONFORMITÉ RBQ (AVIS 1-6254471613-1) – LIBÉRATION DE LA RETENUE CONTRACTUELLE DE 10%

L’équipe d’inspection de la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ) a relevé certaines non-conformités lors d’une visite d’intervention au CÉGEP de Rimouski, dont une plus spécifiquement relative aux dispositifs de retenue magnétiques utilisés pour le contrôle de la presque totalité des portes d’accès et d’évacuation de l’endroit. La réglementation ayant en effet évolué depuis leur implantation il y plus de vingt-cinq (25) ans, la RBQ a demandé, à la suite de sa visite, le retrait des électro-aimants qui permettaient la supervision et la gestion de l’ouverture de chacune des portes en question. Afin de conserver un relatif contrôle des entrées/sorties des bâtiments du site dans le contexte de cette nouvelle obligation, les électro-aimants non conformes ont donc été remplacés par des dispositifs de verrouillage à action retardée sur les portes d’évacuation. De façon générale, les poignées extérieures de ces dernières ont été remplacées par des plaques métalliques afin d’éviter toute possibilité d’intrusion induite à ce niveau. On a également procédé au remplacement de trois (3) portes extérieures vétustes au cours du projet.

Les firmes professionnelles PROULXSAVARD – ARCHITECTES (spécialité Architecture) et TETRA TECH (spécialité ingénierie) ont été mandatées pour la préparation des plans et devis ainsi que pour assurer le suivi de chantier inhérent à la réalisation du projet.

Les coûts relatifs aux travaux précités ont initialement été estimés à 367 741,45 \$ (toutes taxes incluses) et prévus être défrayés à partir de l’enveloppe normalisée d’immobilisation et de résorption du déficit d’entretien du budget d’investissement 2024-2025 du Cégep.

À la suite d’un appel d’offres public, le conseil d’administration a autorisé, lors de sa séance du 26 juin 2024, l’octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit, l’entreprise Construction TECHNIPRO BSL (Rimouski, Québec) au montant total de 179 052,87 \$ (toutes taxes incluses).

Après le début des travaux, certains ajustements se sont avérés nécessaires au niveau de la portée des interventions spécifiées au mandat, le tout afin de corriger des situations non visibles et/ou non prévisibles lors de la rédaction des plans et devis de l’appel d’offres. Les interventions précitées ont fait l’objet des deux (2) ordres de changement succinctement décrits dans le tableau joint à la présente. À la suite de ces ordres de changement, le montant révisé du contrat avec l’entrepreneur

retenu est passé à 167 366,23 \$ (toutes taxes incluses), ce qui, au final, représente un écart de -6,53 % de la valeur du contrat d'origine (- 11 686,64 \$ toutes taxes incluses).

CONSIDÉRANT que les travaux sont maintenant réalisés et que l'entreprise Construction TECHNIPRO BSL (Rimouski, Québec) a répondu à toutes les exigences spécifiées au contrat ;

CONSIDÉRANT la recommandation des firmes professionnelles mandatées pour le dossier;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction des Ressources matérielles du Cégep de Rimouski.

Il est recommandé que le comité exécutif autorise la libération de la retenue contractuelle de 10 % à l'entrepreneur responsable des travaux faisant l'objet du présent document. Le paiement en question se traduira par l'émission d'un chèque de 16 736,63 \$ (toutes taxes incluses) à l'entreprise Construction TECHNIPRO BSL (Rimouski, Québec).

Les paiements réalisés dans ce dossier totalisent ainsi 167 366,23 \$ (toutes taxes incluses) soit, 100 % des sommes dues à l'entrepreneur retenu pour ce projet.

Il est PROPOSÉ par Marc-André Lavoie, APPUYÉ par Serge Le Guellec et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le comité exécutif autorise la libération de la retenue contractuelle de 10 % à l'entrepreneur responsable des travaux faisant l'objet du présent document.

25-13.08 AFFAIRES DIVERSES

Le président du conseil d'administration, Serge Le Guellec, souligne le bon travail réalisé par le département de Techniques administratives concernant le bootcamp entrepreneurial. Une note sera inscrite dans le En bref.

25-13.09 LEVÉE DE LA RENCONTRE

L'ordre du jour étant épuisé, il est PROPOSÉ par Kurt Vignola et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de lever la séance.

La séance est levée à 18 h 04.

La présidente
(Julie Gasse)

La secrétaire générale
(Vicky Boucher)